



## EQUIPE MUNICIPALE

**Maire** Monique Laurent

**1<sup>er</sup> adjoint** Christian Martinon

**2<sup>e</sup> adjointe** Nicole Thivard

**3<sup>e</sup> adjoint** Serge Malet

**4<sup>e</sup> adjointe** Isabelle Kapfer-Serve

**5<sup>e</sup> adjoint**

**Conseiller délégué** Pierre Hulin

**Conseillers municipaux :**

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

### PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires

### Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales

P.2 Vie municipale

P.4 Médiathèque

P.5 Infos locales

P.6 Infos municipales

P.8 Vie associative

P.18 Conseils municipaux

P.24 Manifestations culturelles & sportives

## L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,  
Chère Savignoise, Cher Savignois,**

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès d'Alain Dargère. Adjoint à la voirie, nous n'oublierons pas son investissement dans la vie communale et notamment pour la mise en place de l'adressage et la réalisation du City stade. A ses proches nous adressons nos très sincères condoléances.

Après 2 années compliquées, le village a retrouvé sa vie normale, rythmée par ses habituelles fêtes associatives. Et nous avons chaque fois été nombreux à apprécier ces bons moments : la fête des classes, la Vogue, les galas de la gym et de la danse, la fête de la musique, les fêtes des écoles ... Le repas des anciens décalé à juin s'est déroulé dans une bonne ambiance même si la canicule n'a pas permis d'en profiter autant que nous l'aurions souhaité.

En marge de la fête des classes et lors de la vogue quelques échauffourées ont éclaté. Je remercie les gendarmes de leur intervention mais je regrette qu'ils n'aient pas toujours été respectés par certains alors qu'ils venaient assurer notre sécurité à tous.

Les compétitions sportives ont aussi repris et je salue les excellentes performances de l'ASC Gym puisque 2 équipes ont terminé aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places des finales nationales. C'est une belle récompense pour tous les bénévoles et entraîneurs qui se démènent toute l'année et ont notamment proposé des cours en extérieur durant les périodes de restrictions sanitaires.

Pour l'équipe municipale, l'activité de ce printemps a été dense et plusieurs chantiers vont être finalisés au cours de l'été : la réparation des vitraux de l'église, la sécurisation de l'arrêt de car Route du Bois du Maine, la réfection de l'isolation de la toi-

ture de l'école maternelle et l'aménagement du local du tennis.

Nous poursuivons aussi les démarches pour la réalisation du pôle santé. Les premières demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat et du Département du Rhône. En parallèle nous allons lancer le marché de maîtrise d'œuvre. Et, depuis l'annonce du départ du docteur Descombes, nous travaillons sur plusieurs hypothèses d'offres de santé sur la commune avec l'appui de structures professionnelles afin de proposer des services médicaux sur la commune le plus rapidement possible. Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire sur la création d'un commerce. La synthèse montre le souhait d'un commerce multiservice. Le groupe composé d'élus et personnes volontaires poursuit son travail d'étude du projet.

Pour l'aménagement du terrain en gore, des devis sont en cours et les discussions avec les Bâtiments de France sont en bonne voie pour l'agrandissement de la partie buvette et l'installation de toilettes automatiques.

Courant octobre, les élèves des écoles des Sources et de St Martin éliront leurs représentants au conseil municipal des enfants. Celui-ci sera animé par la commission service à la personne. Nous nous réjouissons d'avance de l'implication des enfants dans la vie municipale.

Au sein de la communauté de communes, nous avons participé à la présélection des artistes qui réaliseront les œuvres le long des 3 circuits des Mureurs du temps. Plusieurs artistes de renommées nationales et internationales figurent parmi eux. La commission appel d'offres se réunira en décembre prochain pour les choix définitifs.

A toutes et tous, je vous souhaite un très bel été.

Bien à vous,

Monique LAURENT, Maire.

### BREVES MUNICIPALES

#### Ouverture déchèteries :

**Courzieu-La Brevenne**

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

**Fleurieux sur L'Arbresle**

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

18h - Samedi de 9h à 18h

*Horaires d'été*

**Bruits de voisinage** (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h



## Hommage à Alain Dargère

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'Alain Dargère, adjoint à la voirie pour la commune. Après un peu plus d'un an d'une courageuse lutte contre la maladie, il s'en est allé le mercredi 6 juillet à l'âge de 61 ans.

Nous n'oublierons pas son implication au service de la commune et partageons la peine de ses proches. Nous leur présentons nos sincères condoléances.

L'équipe municipale.



## P'tit marché savignois

Nous accueillons depuis le 10 juin Julio et ses spécialités portugaises. Alors n'hésitez pas à venir goûter et tester accras et beignets pour vos apéros d'été par exemple.



Présentation de l'ADMR

Le marché, c'est aussi l'occasion pour les associations de se faire connaître et de présenter leurs activités. Ce fut le cas de l'ADMR le 17 juin.



Stand de spécialités portugaises

## Musique en fête

Zik'Sav, un groupe de jeunes musiciens savignois de l'école de musique de Mélodie des Sources, est venu enchanter le marché vendredi 17 juin, malgré la chaleur caniculaire.

Ces jeunes nous ont présenté avec talent et enthousiasme 9 titres d'un répertoire varié, de Téléphone à Indochine, Soprano, ou encore Deep Purple, et un bis pour Face à la mer de Calogero. Bravo à Aurélien, Louis, Rémy, Lucile, Anaëlle, Morgan (de gauche à droite sur la photo de groupe) ... et Stéphane, le papa qui les accompagne, sans oublier Cyril Pavon, leur professeur.

Puis à 20h, nous avons encore pu apprécier le talent des jeunes élèves de Mélodie des Sources avec un concert de musique instrumentale à l'église, en association avec Un orgue à Savigny.



Natsumi SAWA

Très belle prestation des jeunes en solo au piano ou à la guitare, mais aussi de leurs professeurs Jean-Pierre Laurent, Thierry et Anne Genin.

C'était aussi l'occasion de faire vivre l'orgue, avec une brillante interprétation de Natsumi Sawa, une jeune originaire de Tokyo, au Conservatoire de Lyon depuis 3 ans.

Un grand bravo à tous !



Zik'Sav

## Un commerce de proximité à Savigny ?

Un grand merci pour votre participation au questionnaire "Un commerce de proximité à Savigny". 197 foyers ont répondu, ce qui représente au total 507 personnes (soit environ 25% de la population). Les premiers résultats montrent qu'il y a une vraie attente des Savignois.

Les réponses sont en cours d'analyse par le groupe de travail qui va poursuivre sa réflexion, et le sujet sera ensuite porté par le Conseil Municipal.



## Repas du printemps du CCAS

Le CCAS a organisé son repas de Printemps le 18 juin à la salle du Trésonce. Beaucoup d'« Anciens » (plus de 70 ans) ont répondu présents et ont pu partager un moment convivial ... et gastronomique !



Repas du CCAS

## Une orthophoniste à Savigny !



Dominique GILLARD, originaire de Belgique, vient s'installer sur notre commune en tant qu'orthophoniste.

Elle est titulaire d'un diplôme de Master (Bac +5) à l'Université de Liège (Belgique) depuis 2018.

Son installation se fera courant juillet, au cabinet en face de l'église (13 rue Saint André).

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous par mail : [dgillard.ortho@gmail.com](mailto:dgillard.ortho@gmail.com)

Ses spécialisations : bilans et prises en charge orthophoniques pour les domaines suivants :

- Troubles de l'articulation, retard de parole, troubles de la communication et du langage oral
- Troubles du langage écrit (lecture et écriture)
- Troubles de la déglutition, dysphagie et troubles de l'oralité
- Anomalies oro-myo-faciales (orthodontie)
- Troubles neurologiques, handicap et polyhandicap (spécialisation dans la prise en charge pluridisciplinaire de la Trisomie 21 notamment)

**New!**

## Félicitations à nos pompiers

La mission des sapeurs-pompiers ne se limite pas aux interventions : ils consacrent aussi de nombreuses heures à se former, entretenir leurs connaissances, apprendre à travailler en équipe ... Ce fut le cas le 8 avril dernier lors d'une importante manœuvre organisée Rue des Peupliers.

Plus de 15 véhicules et 50 pompiers venus des casernes d'Eveux et alentour étaient sur place. Durant plus de 2 heures ils ont mis en application leurs connaissances dans la simulation d'un accident routier avec de nombreuses victimes. Lors du bilan, les responsables ont félicité tous les participants pour leur sérieux. Saluons une nouvelle fois l'engagement de nos pompiers au service de tous, sans oublier les jeunes sapeurs-pompiers qui s'entraînent plusieurs fois par semaine.



## Fermetures estivales des commerces et services

- Votre mairie reste ouverte tout l'été !
- Agence postale : du 8 au 27 août
- Médiathèque : du 2 au 30 août
- Boulangerie : du 1er au 29 août
- Clos de l'Abbaye : du 1er au 28 août
- Salon de coiffure : du 31 juillet au 23 août
- Sur le marché, pour les permanents, le boucher sera absent les 19 et 26 août, et J'y Vais Pizza du 18 juillet au 9 août.

## Les actus de la MÉDI@THÈQUE

**Rappel : l'accès à la médiathèque est désormais libre et gratuit pour tous pour la consultation et les emprunts des documents.**

Il fait chaud ! Venez lire au frais à la médiathèque gratuite pour tous !!! Nous proposons de la lecture détente pour les vacances ... La médiathèque ferme ses portes du mardi 02 août au samedi 27 août inclus.

La médiathèque a le projet de prêter des jeux de société pour enfants et adultes pour l'automne 2022.

Les mercredis 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre : Ile aux histoires

Le thème du partenariat avec Léo Lagrange/médiathèque pour l'année scolaire 2022/2023 sera : **le manga** ! A venir : le traditionnel concours, la venue d'illustrateurs, etc.

Le 1er octobre de 10h à 12h présentation du livre de Jean Boudaud « **Les chemins de la Rechinière** ». Il remettra également les exemplaires que les lecteurs ont réservés.

La médiathèque a accueilli un jeune Savignois en service civique de novembre 2021 à mai 2022 grâce à l'association « Osons ici et maintenant » : Roméo Delphin nous a aidés à valoriser la grainothèque et organiser des animations en plus des tâches quotidiennes. Toute l'équipe le remercie.



Roméo Delphin et Laura Maillot

### HELP !

Vous avez du temps libre, et vous voulez vous rendre utile, **et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque de Savigny ?** Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30, ; ou pour des accueils de classes en semaine (14h15-15h00 : lire une histoire) ou pour aider à organiser différentes animations et pour faire les achats des livres ...

### Faisons vivre notre médiathèque, soyez acteurs :

Vous avez moins de temps, vous pratiquez une activité particulière (tricot, couture, poterie ou autres), êtes-vous prêt à la faire découvrir à des enfants et adultes à la médiathèque ?

Retour en images sur les ateliers du printemps :



Atelier Tawashi



Animation déchets



**Horaires d'ouverture:**  
 mardi : 16h30 à 18h30  
 mercredi : 15h à 18h30  
 jeudi : 10h à 12h  
 vendredi : 16h30 à 18h30  
 samedi : 10h à 12h

**Contact:**  
 Laura Maillot  
 09.66.91.57.87.  
[mediathequesavigny@orange.fr](mailto:mediathequesavigny@orange.fr)



## Vous souhaitez agir pour votre environnement ? Vous aimez votre territoire et ses cours d'eau ? Le SYRIBT vous accueille !



Dans le cadre de son réseau de Sentinelles Citoyennes, le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine peut compter sur les bonnes volontés du bassin pour faire remonter les anomalies observées sur les cours d'eau : trop d'eau, pas assez, des pollutions, des obstacles à l'écoulement ...

**Vous pouvez devenir Sentinelle Citoyenne du SYRIBT, vous serez nos yeux aux quatre coins de notre bassin !**

Pour plus de renseignements, merci de contacter Marion RIBON au 04 37 49 70 88 ou par mail à [marion.ribon@syribt.fr](mailto:marion.ribon@syribt.fr)

## Propriétaires de chiens : votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant le facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer la main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.



LA POSTE

La Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste

## Ouverture d'un espace France Services à L'Arbresle

Pour vos démarches au quotidien, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a ouvert le 18 juillet 2022 un **nouvel Espace France Services**.

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne ... À moins de 30 minutes de chez vous, dans la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, les agents de votre espace France Services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France Services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux. C'est notamment le cas pour SOLIHA, la MSA et la CAF.

« Un service attendu par de nombreux habitants, et qui nous l'espérons apportera des réponses aux difficultés que rencontrent bon nombre d'entre eux dans les démarches administratives du quotidien » indique Jean-Bernard CHERBLANC, 6ème vice-président de la CCPA.

### Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France Services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, l'espace France Services de la CCPA vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.

**A compter du 18 juillet 2022, les agents de France Services vous accompagnent sans rendez-vous :**

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h30
- les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- sur rendez-vous les mercredis de 12h à 14h

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 04 37 49 70 91 ou par courriel : [maison.france.services@paysdelarbresle.fr](mailto:maison.france.services@paysdelarbresle.fr)



France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services vous accompagne sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

Nous vous accueillons dans les locaux de la CCPA, 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle.  
Plus d'informations contactez-nous au 04 37 49 70 91



**Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal**

### Commission Voirie

**Cette commission était jusque là gérée par Alain Dargère. Les autres adjoints prennent temporairement la suite sur cette commission en attendant l'élection en Conseil Municipal d'un nouvel adjoint à la voirie.**

La première phase de l'élagage des bas cotés et haies s'est terminée début juin avec une approche raisonnée, quand cela est possible, sur la partie haie pour limiter l'impact sur la biodiversité sur la période d'avril à fin juillet, en cohérence avec l'Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales imposées au milieu agricole quant à la taille des haies.

Courant juin, la répétition de quelques forts orages ont mis à contribution le service technique pour la remise en état de différents chemins et fossés. Sur la base de l'expérience de l'équipe et des différents constats, un travail préventif sera repris.

Concernant le ralentisseur sur la route de Sain Bel, au niveau du croisement vers le pont Barraquin, l'étude se poursuit avec plusieurs scénarios, des devis ont été demandés.



Travaux sur les bas côtés

Déchets abandonnés vers Persanges



Récemment une nouvelle incivilité a été constatée, dans ce cas vers Persanges. Même si l'exercice n'est pas gagnant à tous les coups, nous signalons les faits à la police municipale afin d'identifier les responsables.



### Commission Travaux & Bâtiments

Au niveau de l'église les travaux de réfection de différents vitraux viennent de se terminer. En septembre un travail d'agrandissement de la tribune aura lieu.

Courant juillet, un travail d'agrandissement du local tennis devrait avoir lieu.

Une réunion récente avec le service de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a permis de relancer le sujet de la rénovation du lavoir. La discussion a permis de progresser vers un consensus qu'il nous faudra confirmer.

Concernant le pôle santé, le dossier passe dans une nouvelle phase avec l'élaboration du programme fonctionnel technique (appel d'offre maîtrise d'ouvrage et planning associé).

Réfection des vitraux de l'église

### Commission Urbanisme

Concernant le futur projet du giratoire "Grange Chapelle", dans le cadre des marchés groupés, la commune a délégué à la CCPA le lancement du marché "Assistance Maîtrise d'Œuvre". Cette consultation est maintenant close. Nous avons reçu 7 offres qui seront étudiées par le service marché de la CCPA. Le lauréat aura la charge de réaliser la phase PRO (Projet), puis de monter le dossier de consultation des entreprises et de suivre les travaux. L'objectif étant de démarrer les travaux en fin d'année.

Dans le cadre de la transition énergétique, la commune s'est portée candidate auprès du Syder, en charge de la compétence "éclairage public", pour remplacer les points lumineux actuels par des ampoules LED. Le montant total de l'investissement prévu est de 280 000 €. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat. Les économies annuelles escomptées sont évaluées à 43 000 €. Ces travaux sont envisagés en 2023.

## Commission Environnement et Cadre de Vie

### Biodéchets

Les biodéchets alimentaires représentent encore un tiers des poubelles d'ordures ménagères résiduelles. Pourtant, ils ont de la valeur.

Au lieu d'être mis en décharge ou incinérés, les déchets alimentaires pourraient être compostés en vue d'un retour au sol.

La loi imposera le tri à la source des biodéchets à partir du 31 décembre 2023 pour tous : Entreprises, Collectivités, Privés.

Nous devons donc nous préparer à cette échéance proche.

Si, lorsque l'on possède un jardin, il est relativement facile de faire son compost, il est beaucoup plus compliqué de traiter les biodéchets lorsque l'on vit en appartement.

Nous vous proposons dès demain d'utiliser les composteurs collectifs situés place des Moines.

Nous entamons une réflexion sur de nouveaux emplacements possibles pour répartir la collecte sur le centre bourg.



### Randonnée

Une agréable balade pour se rendre en toute sécurité à Sain Bel est possible en empruntant le chemin du Moulin. Elle est praticable à pied ou en VTT.



Fiche randonnée

La fiche rando " Entre monts et coteaux " qui emprunte ce chemin au début de la randonnée est disponible à la Mairie ou sur le site de l'office du tourisme [www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)



Balade Savigny-Sain Bel

### Ambroisie

**COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?**

- 1** TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR](http://SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR)
- 2** SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE Grâce à votre smartphone ou sur le site [SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR](http://SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR)
- 3** VOTRE SIGNALEMENT EST RECU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE
- 4** IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

**L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !**

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

**Que faire si j'en vois ?**

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE :**

[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)  
 L'application mobile Signalement-ambroisie  
 email : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)  
 téléphone : 0 972 376 888

**COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?**

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main

Photos d'ambroisie



## SAVNET : le club informatique



Ce premier semestre 2022, nous avons repris nos permanences du samedi matin et accueilli à nouveau nos adhérents dans notre local du chalet MONTANGE. Nous continuons également nos interventions à distance sur certaines machines avec le logiciel « TEAMWIEVER ».

Lors de notre assemblée générale, nous avons informé tous nos adhérents que notre site Internet <https://savnet.fr> qui jusqu'à l'été 2021 servait de relais aux associations et à communiquer sur la vie du village, allait changer sa finalité. La gestion d'un site demande beaucoup de temps et SAVNET n'a plus les ressources nécessaires pour faire vivre un site d'actualité.

Maintenant il existe des applications dédiées, par exemple comme **Illiwap** sur Smartphone (NDR : gérée par la municipalité), qui sont adaptées à la diffusion de ce type d'informations.

Dorénavant, le site se consacrera exclusivement à la diffusion d'informations proches de nos adhérents.

Tous les événements qui ont été diffusés depuis 2001 (gazettes et photos) resteront accessibles sur le nouveau site dans la rubrique ARCHIVES.

Comme prévu la mise en place de ce nouvel environnement se poursuit ce premier semestre, avec objectif d'être totalement opérationnel en septembre 2022.

Pour tout renseignement, adhérer à l'association, venez rejoindre les animateurs aux permanences assurées tous les samedis matin de 9h30 h à 12 h (hors vacances scolaires), dans notre local au chalet MONTANGE. Rendez-vous le 3 septembre au Forum des Associations.

## Savuni Les Arts

Samedi 7 mai dernier s'est tenu l'événement du « Printemps » de l'association Savuni Les Arts. Au programme : troc de graines/disco soupe/ jardinage/ musique.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur avec des participants motivés et plusieurs animations festives. Le stock de légumes invendus a été écoulé dans des soupes, poêlées et salades. Nous espérons plus de monde mais le soleil et la joie étaient au rendez-vous, de quoi booster notre énergie !



La situation ayant été trop instable au cours de la saison passée, nous avons fait le choix de ne pas prévoir de festival Maquis'art en 2022. Cependant, nous aimerions organiser un événement musical d'ici la fin d'année ! Infos au prochain épisode !



## Les Récrés Bilingues

Nouveau à Savigny ! L'association « Les Récrés Bilingues » propose des ateliers ludiques d'Anglais et d'Espagnol, à partir de septembre.

Méthode rythmée qui permet d'apprendre en s'amusant au travers des activités en mouvements : jeux, chansons, activités manuelles, etc.

Mercredi et samedi matin à Savigny.

Petits groupes/places limitées. A partir de 3 ans.

Renseignements et préinscriptions : 07 67 75 32 47

Les.recres.bilingues@gmail.com

Site internet : les-recres-bilingues.jimdosite.com

Instagram & Facebook : Les récrés bilingues



## Pédibus

Pensez au Pédibus pour la rentrée prochaine !

Un moyen convivial d'aller à l'école ensemble, et l'occasion pour les enfants d'apprendre les règles élémentaires de sécurité routière.

Horaires actuels :

- **7h57** : Départ du lotissement du Ruisseau
- **8h00** : Arrêt en haut de la rue Font de la cure (face au Hameau de la Madone)
- **8h04** : Arrêt impasse des Etupes (face au lotissement du Clos St Romain)
- **8h08** : Arrêt abri du terrain en ghore (rue des Rosiers)
- **8h13** : Arrêt devant l'église
- **8h20** : Terminus écoles

**Pour en savoir plus, ou faire un essai :**  
**07.83.29.66.47 Vincent MARTY**



Les enfants du pédibus 2021-2022



## Un Orgue à Savigny

On avance...après de longs échanges avec l'architecte chargé de l'étude de l'agrandissement de la tribune, un compromis a pu être trouvé pour réaliser une extension minimum en restant dans un budget raisonnable. Cette amélioration demandée depuis longtemps par les organistes permettra de passer plus facilement d'un côté à l'autre de l'instrument, ce qui est absolument nécessaire lors d'un concert.

Les travaux devraient pouvoir démarrer en septembre.

Et puis sur l'orgue lui-même l'association, en partenariat avec la mairie qui est propriétaire de l'instrument, apportera une belle amélioration en rajoutant les deux jeux de pédales qui lui manquaient encore et qui attendaient depuis 2004 que ces travaux puissent être lancés.

Dominique Lalmand, qui avait magnifiquement achevé notre orgue, interviendra pendant l'été pour ce chantier assez délicat compte-tenu de l'exigüité des lieux.

Une inauguration sera prévue à l'automne pour que tous les amateurs puissent « écouter la différence » !

Bel été à tous ... et si pendant vos vacances vous voyez de belles orgues, n'hésitez pas à les prendre en photo et à nous les envoyer !



*Tout est prêt pour ces deux jeux supplémentaires!*

## Atelier d'art plastique « Enfance de l'art »

J'accueille les enfants de 6 à 10 ans en leur proposant des activités d'art plastique variées

- peinture (pigments naturels, encres, pastels gras, peinture acrylique)
- modelage (réalisations de poteries peintes avec engobes puis émaillées)
- constructions en volume (cartons, matériaux de récupération)
- sculptures fil de fer et raphia



Pas besoin de savoir dessiner, je suis là pour guider vos enfants, à l'écoute de leurs souhaits et suivant leur inspiration !

Les réalisations sont individuelles mais aussi collectives pour encourager l'échange, le partage d'idées et de sensibilité propre à chacun.

Cette activité manuelle est aussi la découverte d'autres cultures (art aborigène, art africain et indien).

Les ateliers ont lieu le mercredi au chalet Montange et regroupe 6 enfants ce qui permet un accompagnement de qualité.

Renseignements : 06 78 49 46 32.

Anne Bastit.

## Terre et Loisir Savignois

L'association "Terre et Loisir Savignois" proposera (comme les autres années) à la rentrée, un atelier de poterie, de modelage et sculpture sur terre, pour adultes, le jeudi après midi.

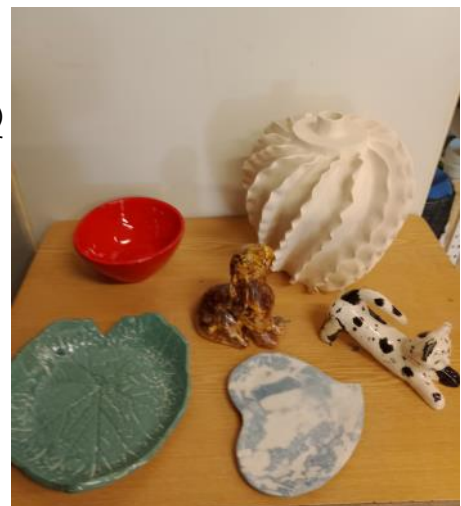
Cet atelier est un " atelier libre", sans animateur.

Marcelle, notre ancienne animatrice nous donne des petits coups de main, ainsi que les " anciennes ".

Les enfants ont leur atelier " l'enfance de l'art " avec Anne Bastit, animatrice professionnelle (Voir ci-dessus)

Pour tout renseignement :

f.eyraud@orange.fr ou Françoise Eyraud tel: 04.74.01.12.49



## Association Peinture Savigny

Les cours de peinture se déroulent au chalet Montange dans une ambiance très conviviale et un cadre des plus agréables.

Carole Merlin (diplômée de l'école d'Art Emile Cohl) nous prodigue ses conseils et ses connaissances pour la réalisation de nos tableaux et dessins. Elle nous pousse de l'avant afin de nous faire vraiment progresser. Nos cours emportent un franc succès, et les résultats sont étonnants. Les thèmes abordés et les différentes techniques développées par notre professeur nous ont fait découvrir de nouveaux univers dans lesquels nous ne pouvons qu'être de plus en plus à l'aise. Pour les débutants c'est un excellent démarrage dans les règles de l'art et à la portée de tous.



Exposition au Cuvier les 11 et 12 juin 2022



Cours pour adultes (tous niveaux). Techniques enseignées : dessin, peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine et aquarelle...

Le jeudi après-midi de 14h à 20h par séances de 2 ou 3h.  
Atelier libre (sans professeur) : le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Pour la saison 2022 / 2023 : Nous pensons organiser plusieurs stages, ouverts à tous.

Nos tarifs 2020 / 2021 : Adhésion annuelle 30 € - Cours de 2 heures : 92 € - Cours de 3 heures : 105 €  
Ateliers libres (sans professeur) vendredi après-midi : 39 €  
Cours avec professeur + atelier libre : 2 h : 105 € - 3 h : 137 €

Pour tout renseignement (tarifs, détails horaires, inscriptions), contacter : Christiane Rat [crizou.rat@outlook.com](mailto:crizou.rat@outlook.com)  
Tel. : 04.74.01.45.48 ou 06.76.60.53.01  
Adresse des cours : Chalet Montange. SAVIGNY.  
Site : <https://crizouat.wixsite.com/coursdepeinture>

## La Maison des P'tits Loustiques

La Maison des P'tits Loustiques fêtera ses 10 ans d'ouverture l'année prochaine. La MAM est reconnue sur le Canton et la demande de garde reste importante. Cette année fut encore perturbée par la covid et l'absentéisme nous a mis en difficulté financièrement.

La qualité d'accueil des professionnelles a cependant été maintenue et nous continuons de travailler sur la motricité libre de l'enfant ainsi que sur l'accompagnement dans l'autonomie et les apprentissages.

Cette année se terminera par la fête de l'été qui a eu lieu le vendredi 22 juillet 2022. Bonnes vacances à tous.

La Maison des P'tits Loustiques



## Les Brigadiers Enflammés

Les Brigadiers enflammés préparent leur prochaine comédie :

### Ça se complique

De Patricia Haubé

Retenez d'ores et déjà les dates :

18-19-20 novembre

25-26-27 novembre

2-3-4 décembre 2022

En attendant le plaisir de vous retrouver, passez un bel été !



## ASLEC Association Savignoise Loisirs Échanges et Culture

### Quand le rêve devient réalité

Lors de la parution du bulletin municipal, nous avons intitulé notre article « croire en ses rêves ». Aujourd'hui, grâce à une équipe dynamique les membres de l'ASLEC s'appêtent à recevoir plus de 40 allemands fin août 2022 pour fêter les 50 ans du premier échange.



En avant-goût, les participants au tout premier voyage se sont retrouvés samedi 14 mai. Un pur moment de bonheur de les voir ensemble raconter leur première expérience à BERCHING. Pour beaucoup d'entre eux, c'était leur premier voyage à l'étranger. D'ailleurs, saurez-vous les reconnaître ?



Comme eux, vous êtes nombreux à avoir participé aux échanges depuis 50 ans. À ce titre nous aimerions fêter avec vous cet anniversaire. Voici les grandes lignes du programme : arrivée prévue de nos amis de BERCHING mercredi 24 août 2022 en fin d'après-midi. Jeudi 25 août : réception à la mairie et découverte de SAVIGNY, balade dans les pierres dorées. Vendredi 26 août : visite du site de Glay et après-midi : café, gâteaux, photos et jeux. Le samedi 27 août : visite de LYON, atelier concours de pâtisseries qui seront admirées et dégustées lors de la soirée.

### Vous souhaitez nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous demander plus de détails sur le programme ou inscrivez-vous aux différentes activités : Vendredi 26 août 2022 à partir de 15h30 à la salle du Trésoncle avec une pâtisserie.

Samedi 27 août 2022 à 18h pour la célébration à l'église avec le prêtre de BERCHING et ou à partir de 19h30 à la salle du Trésoncle pour la soirée de l'amitié sur inscription (10 € par personne) avant le 30 juillet auprès d'Anne GIROUD par mail : [aslecsavigny@gmail.com](mailto:aslecsavigny@gmail.com) ou au 06.87.98.79.06

## Savigny patrimoine d'hier et de demain

### Quelques objectifs atteints ou à réaliser:

**Permettre** à tous les habitants de Savigny et des villages environnants de découvrir l'importance qu'a eu l'Abbaye St Martin de Savigny puis son histoire entre 1789 et aujourd'hui.

\* Visites guidées effectuées pour les écoles du village.

\* Réception des guides du musée de la mine de St Pierre la Palud venus à la découverte de notre village.

\* Bonne utilisation des QR codes placés dans le village.

**Faire le lien** entre les chercheurs qui travaillent sur l'abbaye et le village tant en recherche dans les documents anciens qu'en recherche archéologique.



\* Conférence donnée par F. Chaléat sur l'histoire du bâti du village de Savigny hors abbaye.

\* Le même jour, conférence donnée par Olivia Puel et Lolita Tranchat sur les dernières fouilles faites dans la chapelle St Léger.

\* Plusieurs membres de l'association se familiarisent avec la recherche de documents anciens sur l'abbaye et le village, accessibles aux archives du Rhône et de Lyon métropole.

Par des activités simples et plaisantes faire participer le plus grand nombre à la découverte de l'histoire du village. Son patrimoine est la propriété morale de chacun.

\* L'activité " après-midi de l'abbaye ateliers pour les jeunes" a bien démarré avec 3 ateliers (taille de pierre, enluminure et calligraphie), encadrés par un groupe de 11 bénévoles en habits du Moyen-Age.

\* Les habitants de Noailly dans le Roannais (petit prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny) sont venus découvrir notre village puis à leur tour nous ont accueillis dans le leur et organisé une belle journée de visite de leur région.

**Connaître**, respecter tout ce qui a modelé notre cadre de vie sont les bases pour réaliser et inventer notre environnement de demain avec ses contraintes et ses moyens fabuleux.

\* Organisation de balades pique-nique sous l'égide de l'office du tourisme du pays de L'Arbresle en mai et une prévue le samedi 23 juillet, avec des commentaires sur l'impact de l'histoire sur le paysage actuel.

\* Balade découverte des plantes sauvages comestibles de chez nous (29 juin) animée par Thierry Giraud-Rauch.

**Encourager** tous ceux qui œuvrent pour que notre village soit toujours plus accueillant et y porter une grande attention, s'impliquer positivement pour réfléchir avec les élus sur l'évolution urbaine et environnementale du village seront aussi de bons motifs pour que vous veniez nous rejoindre comme membre actif de l'association.

Jean-Noël Coquard, Jean-Claude Delayer



## ADR-CATM

- Notre Assemblée Générale initialement prévue le 15 Janvier est reportée en raison du covid,
- L'année 2022 débute bien mal avec le décès de Mme Marie BLANCHARD, épouse et veuve de notre camarade Jean BLANCHARD, Notre section lui rendait un dernier hommage lors de ses obsèques le 10 Janvier,
- Le 26 Février, notre assemblée générale a pu enfin se tenir, 27 adhérents étaient présents, Au cours de celle-ci, Mme Bénédicte DUMAS et Mr Sylvain AIGOUY étaient élus afin d'intégrer notre Conseil d'Administration,
- Lors de la première réunion du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> Mars, notre Président Jean MORETTON annonçait sa démission après vingt-deux années de bons et loyaux services, Notre trésorier Serge BARAZZUTTI, émettait également son désir de mettre fin à ses fonctions, Les résultats du vote qui a suivi nous ont donné Mr Jacky PILLARD comme nouveau Président et Mr Sylvain AIGOUY comme trésorier,
- Le 10 Mars, la section de Chevinay était l'organisatrice du congrès cantonal, 4 de nos adhérents étaient présents,
- Le 2 Avril, notre camarade Bernard BATON nous quittait, notre section lui rendait un dernier hommage le 12 Avril. A son épouse ainsi qu'à toute sa famille nous présentons nos sincères condoléances,
- Le 19 Avril, c'est notre camarade Jean GOUTTENOIRE qui, à son tour, nous quittait. Lors de ses obsèques le 23 Avril, nous lui rendions un dernier hommage. A Jeannine, son épouse et à sa famille, nous présentons nos sincères condoléances,
- Le 27 Avril, la section de La Tour-De-Salvagny organisait l'Assemblée Générale Cantonale, quatre de nos adhérents y assistaient,
- La cérémonie commémorative du 8 Mai rassemblait une fois encore la population savignoise au monument aux morts et la participation des enfants avec des lectures de poèmes fut très appréciée, Notre camarade Roger NOYEL se voyait décerner la Médaille du Mérite Fédéral, Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturait cette commémoration.



Lors de la cérémonie du 8 mai, les enfants du village ont lu le texte « Liberté » de Paul Eluard et on déposé des fleurs bleues et jaunes en soutien à l'Ukraine.



Cérémonie commémorative du 8 mai



Remise de médaille à M.Noyel

## ASC Savigny Gym

### LES COULEURS DE L'ASC SAVIGNY GYM ONT BRILLE TRES HAUT,

Après deux années difficiles en raison du contexte sanitaire, les gymnastes de l'ASC Savigny ont su rebondir. Ils n'avaient pour certains jamais connu les compétitions mais ils l'ont fait !

Pour les groupes compétitions, ce sont 5 équipes qui se sont qualifiées pour la FINALE JEUNE (zone Sud Est moins de 14 ans) et 2 équipes pour la FINALE NATIONALE, du jamais vu ! Ils ont été MAGNIFIQUES ;

Quel beau parcours pour tous les finalistes et leurs entraîneurs. Ils ont été parfaits, la concurrence était difficile.

Ce sont des sourires jusqu'aux oreilles et de nombreux podiums lors des 2 finales :

#### FINALE NATIONALE à Agen

Les Niveau 5 féminin sont **VICE-CHAMPIONNES DE FRANCE** et Manon est Vice-championne de France ;

L'équipe de Niveau 6 féminine se classe 3<sup>ème</sup> lors de la FINALE NATIONALE et Naëlle termine 3<sup>ème</sup> en individuelle ;

#### FINALE JEUNE à Voiron et Pont-de-Beauvoisin

L'équipe de Niveau 7 féminine est **Championne de zone** et Ninon termine Vice-championne de zone en individuelle ;

**Louis** est monté sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium en Finale Jeune et son équipe se classe brillamment 5<sup>ème</sup> ;

**Lucie** est vice-championne en niveau 8.

N6 troisièmes



Championnes finale jeunes



N5 Vice-championnes



Garçons 5ème et Louis 2ème

Pour les groupes loisirs se fut une compétition interne au club organisée en février, avec de belles prestations, du plaisir et des sourires sous les encouragements des parents.

N'oublions pas que l'ASC gym, c'est aussi des cours pour adultes : abdos fessiers et gym douce.

Un grand bravo à tous (gyms et entraîneurs) pour les très bons résultats obtenus tout au long de la saison. Un merci spécial à nos bénévoles sans qui l'ASC Gym n'existerait pas.

Nous vous attendons à la rentrée pour les inscriptions Samedi 3 septembre de 9h à 12h au forum des associations de Savigny.

Renseignements et informations sur le site du club : [www.ascsavignygym.fr](http://www.ascsavignygym.fr) ou par mail à l'adresse suivante : [asc.sav@orange.fr](mailto:asc.sav@orange.fr).  
Nous vous souhaitons un très bel été.

## SAVIGNYOGA

Les séances de yoga sont accessibles à toutes et à tous.

Les cours ont lieu les lundis hors vacances scolaires au Chalet Montange à Savigny.

Pour la saison 2022 / 2023 ils débiteront le 12 septembre 22.

- 1er cours de 10h à 11h15
- 2ème cours de 17h à 18h15
- 3ème cours de 18h30 à 19h45



Ces cours invitent à une pratique traditionnelle de "Hatha-Yoga" : détente, postures, souffle, concentration et instants de méditation.

Savignyoga vous propose quelques ateliers yoga ouverts à Tous, le samedi matin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mado au 04 74 01 28 25 ou Christiane au 04 74 70 39 71.

## AB2S Basket

La saison 2021-2022, s'est terminée en beauté pour nos catégories U9, U11 garçons et U13 filles !

Nos U13 Filles ont terminé 2<sup>ème</sup> de leur poule en championnat départemental et sont passées très près d'une accession aux phases finales.

Les U11 Garçons ont eux aussi terminé 2<sup>ème</sup> de leur poule en championnat départemental et ont remporté le tournoi de St Germain-Nuelles le 21 mai.

Quant aux U9, après une saison de découverte, ils ont pu jouer leurs premiers matches amicaux et leur premier tournoi et sont très motivés pour la saison prochaine.

Ces beaux résultats et notre campagne de recrutement en fin de saison ont déjà porté leurs fruits et nous avons enregistré l'arrivée de plusieurs nouveaux licenciés pour la saison prochaine. 4 équipes jeunes devraient être engagées : **U7, U9, U11 et U13 Garçons**.



Un groupe de **U15 Garçons** est également possible.

Les catégories **U7, U9, U11** sont mixtes.

Pour s'inscrire pour la saison 2022-2023, et pour toutes infos et renseignements complémentaires, contactez-nous :

Par mail : [bureau.ab2s@gmail.com](mailto:bureau.ab2s@gmail.com)

Sur notre page Facebook : [www.facebook.com/basketab2s](https://www.facebook.com/basketab2s)

Pour rappel, le club AB2S est affilié aux **chèques vacances** et **chèques sports** ce qui permet aux bénéficiaires de régler par ce biais les stages et les cotisations aux licences.

Le club a hâte de lancer la nouvelle saison, et espère que tous ses licenciés renouvèleront leur licence et retrouveront du plaisir à dribbler, défendre ou mettre des paniers lors des entraînements et des compétitions.



Côté **manifestations**, malgré les restrictions sanitaires, nous avons pu organiser nos 2 événements majeurs cette année : le vide grenier de septembre et notre concours annuel de pétanque, qui s'est déroulé le vendredi 1er juillet à Savigny.

**SPONSORING et MECENAT** : le club est à la recherche de sponsors ou mécènes dans le but de continuer son développement et de pouvoir proposer à chacun des conditions optimales pour la pratique du basket.

**A vos agendas (sous réserves des mesures sanitaires):** Vide grenier le **04 /09/2022 à St Pierre-La-Palud**  
 Stage Basket et multisports du **24 au 28/10/2022** (de 6 à 12 ans)  
 Stage Basket et multisports du **6 au 10 /02/2023**  
 Soirée du club **en Mars (date à définir)**  
 Stage Basket et multisports : du **10 au 15/04/2023** (de 6 à 12 ans)  
 Concours de Pétanque à **Savigny le 30/06/2023**



savigny danse

Savigny Danse



C'est avec plaisir que l'ensemble de l'équipe de l'association Savigny Danse a retrouvé petits et grands sur le parquet. Vous avez été quelques 150 à nous rejoindre cette saison 2021-2022 avec de belles réussites : un gala de Noël complet, un spectacle de fin d'année plein de surprises et d'émotions, des stages de danses et animations pendant les périodes scolaires pour les enfants, une section compétition qualifiée au championnat de France.

La rentrée apportera son lot de nouveautés. Nous vous souhaitons un bel été et nous nous retrouvons sur les forums de Savigny et Sain Bel le 3 septembre.

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook :

SavignyDanse69

et nous contacter par mail :

[savigny.danse.69@gmail.com](mailto:savigny.danse.69@gmail.com)

## Tennis Club Savignois

La saison 2021-2022 vient de s'achever. Le Tennis Club Savignois va prendre ses quartiers d'été après une année encore riche d'événements.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, notre tournoi open bat son plein. Cette édition 2022 s'annonce d'ores et déjà comme un beau succès.



Parmi les événements qui ont jalonné cette saison, certains sont particulièrement notables :

- Pour la première fois depuis très longtemps, des joueuses savignois ont pu jouer en championnat du Rhône sénior par équipe. Pour la première fois, les savignois ont joué ce championnat dans le cadre d'une entente avec le Tennis Club Arbreslois. En effet, du fait du nombre limité de joueuses et de leurs niveaux trop différents, il était impossible d'inscrire une équipe savignoise. L'entente était donc la meilleure façon de permettre à nos joueuses de jouer ces championnats. Deux équipes sont nées de cette entente. Au-delà d'une excellente ambiance au sein des deux équipes, l'équipe 1 a fini à une très belle deuxième place à 1 point des leaders.
- Deux équipes séniors hommes ont été engagées dans les mêmes championnats. L'équipe 1 finit deuxième de sa poule de Division 1. L'équipe 2 finit également deuxième de sa poule à 1 point des premiers.
- Enfin, l'événement le plus marquant de cette saison est la décision prise par le coach émérite, Monsieur Thierry TARDY, d'arrêter l'enseignement en cours collectifs après plus de 30 ans d'investissement sans faille. Il restera toutefois disponible pour des leçons particulières ou des stages de perfectionnement. Le Tennis Club Savignois, au nom de tous les adhérents passés et présents, exprime ici sa profonde reconnaissance à Thierry pour toutes les années qu'il a dédiées à cette association. Dès septembre, les cours collectifs seront assurés par Arnaud CHARLET, adhérent du club et titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle « assistant moniteur de tennis » et, nous l'espérons, futur Moniteur Diplômé d'Etat.

Le Tennis Club Savignois vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous donne rendez-vous au Forum des Associations, le 3 septembre.

### Contacts

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le club par mail à l'adresse suivante : [tcsavignois69210@gmail.com](mailto:tcsavignois69210@gmail.com) et consulter nos différents sites internet :

Facebook : <https://www.facebook.com/TCSAVIGNOIS69210/>

Fédération Française de Tennis : <https://tenup.fft.fr/club/50690325>

## A.P.E.L Ecole Saint Martin



Ce mois de juillet sonne l'arrivée des vacances ! Avant un repos bien mérité, petit retour sur ce début d'année 2022 !

En filigrane, la citation de Guy Corneau nous a accompagnés :

*« Comme tous les arbres, comme toutes les plantes, nous sommes destinés à grandir, à nous déployer et à nous épanouir, pour notre plus grand plaisir et celui de notre entourage. Certaines racines sont si vivaces qu'elles poussent à travers une fondation. »*

Afin de soutenir et participer au financement des projets éducatifs, culturels ou sportifs de notre école, l'A.P.E.L organise de nombreuses actions et manifestations. L'ensemble des bénéfices réalisés sert à nos enfants et leur permet de découvrir le monde autrement : spectacle de théâtre, cinéma, sortie nature etc ...

*La Savignoise*

Les restrictions sanitaires encore en vigueur en ce début d'année nous ont contraints d'annuler le traditionnel repas des familles. Mais nous avons eu le plaisir de maintenir la tombola qui a fait de nombreux heureux !

Le tirage, en vidéo, a été fièrement réalisé par les élèves de CM le 8 février dernier. Puis, nous avons eu le plaisir de nous retrouver le lundi 18 avril pour notre marche solidaire de Pâques, la Savignoise ! Vous étiez plus de 1220 marcheurs à être au rendez-vous ! Nous avons marché 5, 11, 16, 21 ou 28 km en solidarité pour l'association « le combat de Jade ».

Le 12 juin, place à la Bourse aux livres à la salle du Trésoncle ! Plus de 2000 livres ont été vendus en une journée !

Enfin, après 3 années consécutives d'annulation, les classes de CE et CM ont pu partir en classe verte ! Pour eux, une semaine riche en apprentissages et en découvertes à Vagney, dans les Vosges !

Les projets proposés par l'équipe enseignante peuvent se concrétiser grâce à l'aide de tous les parents d'élèves.

Alors au nom de toute l'équipe de l'A.P.E.L, un grand merci à vous ainsi qu'à toutes les personnes participant à nos événements et manifestations.

*Bourse aux livres 2022*



Continuez à venir toujours plus nombreux !

Suivez- nous sur notre page Facebook Apel Saint-Martin Savigny.

Retrouvez toute l'actualité, l'équipe pédagogique, les photos et les infos pratiques sur le site internet.  
<http://ecole.saint.martin.free.fr>.

Pour contacter l'école. 04 74 01 30 51. ou par mail : [apelsavigny@gmail.com](mailto:apelsavigny@gmail.com).

## Ecole Saint Martin

A l'école Saint-Martin, en classe de CE1-CE2, la dernière période fut remplie de nombreuses nouveautés, pour le plus grand bonheur des enfants !

En effet, au retour des vacances de Pâques, nous avons eu le plaisir de découvrir un nouveau sport, le handball ! Chaque jeudi en début d'après-midi, nous nous sommes rendus à la salle du Trésoncle pour retrouver Alain et Antoine, les deux animateurs sportifs. Au fil des séances, les enfants ont appris de nouvelles règles, ils se sont longuement entraînés à se faire des passes correctement et à construire un esprit d'équipe. Tout ce travail en amont était nécessaire pour pouvoir disputer des matchs sur les dernières séances. Les enfants auraient souhaité avoir plus de séances, mais toutes les bonnes choses ont une fin !

Vendredi 17 juin, nous avons retrouvé Laura à la médiathèque. Pour clôturer cette fin d'année, Laura a pris le temps de leur lire une histoire à l'aide d'un butaï, support très apprécié par les enfants !



Mardi 21 juin après-midi, nous allons faire un bond dans le passé ! Nous allons nous retrouver à l'époque médiévale et aux temps des chevaliers. Grâce à l'intervention de Mr Gourbeyre, les enfants pourront découvrir ou redécouvrir pour certains, les us et coutumes de l'époque. Pour illustrer ses propos, Mr Gourbeyre présentera des ustensiles, des objets typiques de ce temps-là. Nous aurons également le privilège d'assister à une reconstitution d'un combat de chevaliers !

Pour clore cette année scolaire, les classes de CE1-CE2 CM1-CM2 étaient attendues lundi 27 juin avec leurs valises, pour partir en classe de découvertes ! Les enfants se sont dépaysés et ont eu la chance de découvrir les Vosges. De nombreuses activités leur ont été proposées, comme le tir à l'arc, le canoë, les randonnées. Ils ont pu observer la faune et la flore ou encore visiter une miellerie, une saboterie et une confiserie. Les enfants avaient hâte de faire ce séjour et sont revenus avec pleins de beaux souvenirs à partager avec leurs familles !



*Découverte du handball*

## A.P.E Ecoles publiques de Savigny



Le 10 et le 11 Mars, l'équipe enseignante et l'APE ont fait intervenir Frédéric, pompier volontaire, pour sensibiliser les enfants aux gestes de premiers secours.

Ce fut deux très belles journées qui resteront gravées dans les esprits de nos petits écoliers. Certains parents ont même eu droit un « massage cardiaque » de retour à la maison.



Cette année, grâce au soutien financier de la mairie et de l'APE, les élèves de l'école des Sources ont eu la chance de partir pendant une semaine au mois de juin en classe verte : au programme, visite des châteaux de la Loire et Zoo de Beauval.



Château de Guedelon



Château de Chambord



Ferme des lamas

Les classes de maternelle sont quant à elles allées visiter la Ferme des Lamas à Chambost-Longessaingne.



Nous remercions tous les parents qui ont œuvré cette année dans l'organisation des diverses manifestations organisées par l'APE (vente de charcuterie et fromage, vente de bijoux et livres personnalisés, vente de pizzas) afin de récolter des fonds qui permettent à nos enfants de participer à des sorties culturelles.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances estivales, et vous donnons rendez-vous pour notre prochaine manifestation qui aura lieu le **dimanche 25 septembre 2022** avec notre traditionnel Vide- Grenier

### Comptes-Rendus succincts des Conseils Municipaux

**Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus**  
**CR succinct du conseil municipal du 12/04/22**

Présents : LAURENT Monique ; THIVARD Nicole ; KAPFER-SERVE Isabelle ; MALET Serge ; COQUARD Marie-Bernadette ; CHABRANT Jean Pierre ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; LAINE Daniel ; MARTY Vincent ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc, HULIN Pierre.

Absents excusés : MARTINON Christian a donné pouvoir à LAURENT Monique ; DARGERÉ Alain a donné pouvoir à MALET Serge ; DE CAMARET Floriane a donné pouvoir à THIVARD Nicole ; BONNET Colette a donné pouvoir à HULIN Pierre ; BUISSON Bruno a donné pouvoir à DUTOUR Jean-Yves Absents : 0  
Secrétaire de séance : MARTY Vincent

[...] Le procès-verbal de la séance du 15/02/22 est approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATION 1 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte de Gestion 2021 a été dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : [...]

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE [...] 2021. [...]

#### **DELIBERATION 2 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

L'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour rappel, le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Ainsi, permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend donc compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que celui des budgets annexes.

A la séance du conseil municipal lors de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité: de désigner M. Daniel LAINE, doyen de l'assemblée, comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2021. [...]

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget principal ci-après énoncée en euros :

Sous la présidence de M. Daniel LAINE, Après que Madame le Maire soit sortie de la salle pour ne pas prendre part au vote,

Le Conseil Municipal [...] :17 suffrages [...]UNANIMITE [...]Le Maire ne prend pas part au vote, idem pour son pouvoir) **APPROUVE** [...]

### **DELIBERATION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL 2022**

Dans le cadre de la présentation du budget, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat suivant :

En recette de fonctionnement

Ligne 002 : excédent de fonctionnement 2021 : 2 350 033.38 € réparti :

Affectation : En recette de fonctionnement

Ligne 002 excédent de fonctionnement 2021 reporté : 2 158 882.18 €

En recette d'investissement

Ligne 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 191 151.20 €

En dépense d'investissement

Ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté 66989.22 €

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
résultat de clôture au 31.12.2020	143 988.49	2 045 228.54
affectation du résultat de l'exercice 2020		
recettes de l'exercice 2021	295 228.93	1 628 420.59
dépenses de l'exercice 2021	- 372 228.20	- 1 323 615.75
résultat de l'exercice 2021	- 76 999.27	304 804.84
résultat de clôture au 31.12.2021	<b>66 989.22</b>	<b>2 350 033.38</b>

Le Conseil Municipal, [...] :19 suffrages [...]UNANIMITE [...] **APPROUVE** [...]

### **DELIBERATION 4 : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES.**

Mme le Maire rappelle la suppression progressive depuis 2018 du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxes d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe hormis les résidences secondaires.

En compensation de la suppression de la Taxe d'habitation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (11.03%).

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune et de les reconduire ainsi :

Taux de taxe foncière de la commune sur les propriétés bâties : 26.56 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,77 %

Le Conseil Municipal [...] : 19 suffrages [...]UNANIMITE des [...] **APPROUVE** la proposition précitée[...]

### **DELIBERATION 5 : BUDGET PRINCIPAL 2021 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Madame le Maire donne lecture des formations réalisées par les élus au cours de l'année 2021 : 6 formations réalisées par Mme le Maire, 6 par les adjoints et 5 par des conseillers municipaux. Elle félicite les élus qui font l'effort de se former afin d'améliorer leurs compétences dans l'exercice de leur mandat. Toutes ces formations étaient gratuites ou financées par les DIF des élus à l'exception d'une formation-logiciel comptable réalisée par Mme le Maire pour un coût de 210 euros et une formation réalisée par M. FORNAS pour 540 euros à la charge de la collectivité.

Mme le Maire rappelle que chaque élu doit, conformément à la loi, obtenir l'autorisation de l'ordonnateur (le Maire) avant de s'inscrire à une formation, s'il souhaite que celle-ci soit financée par sa collectivité. Elle rappelle que les formations proposées par l'Association des Maires du Rhône sont la plupart du temps gratuites.

Elle communique également le montant des indemnités des élus inchangées depuis le début du mandat.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2022.

Le projet de Budget primitif 2022 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 3 698 875.18 €

Recettes de fonctionnement : 3 698 875.18 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 2 718 593.20 €

Recettes d'investissement : 2 718 593.20 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **6 417 468.38 €**

Le Conseil Municipal, [...] 18 voix Pour, 1 voix Contre (M. Luc FORNAS) **APPROUVE** [...]

Nicole THIVARD estime les dates de formations sont souvent communiquées tardivement par l'Association des Maires du Rhône et qu'il est difficile de s'organiser quand on exerce une activité professionnelle. Madame le Maire répond que cette remarque sera transmise à l'AMF69.

Au sujet des indemnités des élus, Luc FORNAS demande qu'elles soient communiquées par écrit. Madame le Maire lui indique qu'elles ne font pas l'objet d'une délibération et la communication orale en conseil municipal suffit. Elle rappelle qu'il est toujours possible de retrouver les montants sur la base des taux votés en début de mandat.

Luc FORNAS précise qu'il vote « contre » le budget car « il souhaiterait une vision plus large du développement du village » et regrette que parmi les investissements prévus, ne figurent pas la salle du Trésor et les commerces. Il estime que le pôle santé coûtera plus cher que le montant indiqué. Il propose d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Madame le Maire lui répond que le groupe « commerces » travaille justement à l'étude des possibilités de développer le commerce sur la commune. C'est seulement à l'issue de la réflexion qu'il sera possible d'inscrire un montant d'investissement, le budget devant être sincère et correspondre à de réels projets. Concernant le pôle santé, c'est une provision qui sera affinée selon les estimations financières à recevoir prochainement. Un emprunt pourra être envisagé une fois les éléments budgétaires connus et, pour compléter l'autofinancement communal, des subventions seront sollicitées notamment auprès de l'Etat et du Département.

Mme le Maire ajoute que les projets sont nombreux et qu'ils ont été hiérarchisés pour leur programmation. La réalisation du Giratoire de Grange Chapelle fait par exemple partie des priorités puisqu'une subvention de 80 000 euros obtenue auprès du Département impose de réaliser les travaux dans les 2 ans suivant l'attribution.

### **DELIBERATION 6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

Le Compte de Gestion 2021 a été dressé par le Trésorier, du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;[...]

Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour UNANIMITE [...] **APPROUVE** [...].

#### **DELIBERATION 7 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

L'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour rappel, le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Ainsi, permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend donc compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que celui des budgets annexes.

A la séance du conseil municipal lors de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de désigner, Monsieur Daniel LAINE, doyen de l'assemblée, comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2021. [...]

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe Locaux commerciaux ci-après énoncée en euros :

Sous la présidence de M. Daniel LAINE, Après que Madame le Maire soit sortie de la salle pour ne pas prendre part au vote (idem pour son pouvoir),  
Le Conseil Municipal, [...] 17 suffrages [...] UNANIMITE [...] **APPROUVE** [...]

#### **DELIBERATION 8 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2022**

Dans le cadre de la présentation du budget, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat suivant :

En recette de fonctionnement

Ligne 002 excédent de fonctionnement 2021 : 26 932.31 €

Affectation : En recette de fonctionnement :

Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 26 932.31 €

En recette d'investissement

Ligne 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €

En recette d'investissement

Ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté 165.00 €

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de clôture au 31.12.2020	- 5 500.00	33 222.49
Affectation du résultat de l'exercice 2020		- 5 500.00
Recettes de l'exercice 2021	6 600.00	17 954.69
Dépenses de l'exercice 2021	- 935.00	- 18 744.87
Résultat de l'exercice 2021	5 665.00	- 790.18
Résultat de clôture au 31.12.2021	<b>165.00</b>	<b>26 932.31</b>

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] **APPROUVE** [...]

#### **DELIBERATION 9 : BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2022 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Madame le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2022.

Le projet de Budget primitif 2022 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 40 889.47 €

Recettes de fonctionnement : 40 889.47 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 39 315.00 €

Recettes d'investissement : 39 315.00 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **80 204.47 €**

Le Conseil Municipal, [...] 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] **APPROUVE** [...]

#### **DELIBERATION 10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FACECO EN SOUTIEN A L'UKRAINE**

Mme Le Maire indique que suite au conflit actuel en Ukraine, les collectivités locales qui le souhaitent peuvent apporter un soutien financier par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Les collectivités qui souhaitent abonder à ce fonds, doivent prendre une délibération en ce sens.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 1000€ à FACECO.

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ [...]

#### **DELIBERATION 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAVIGNY**

Mme Nicole THIVARD, adjointe à la vie Associative, indique qu'une demande de subvention a été formulée en 2021 de 24 000€ sur une base estimée de 18 500 repas pour l'année scolaire 2021/2022. Le coût facturé aux familles est de 4.30€ pour un coût réel estimé à 5.48€, soit un manque de 21 824€, auquel il faut ajouter un déficit de l'année précédente.

Une subvention d'un montant de 15 000€ a été votée lors du Conseil Municipal du 26 octobre 2021, la commission souhaitant pouvoir réaliser un bilan intermédiaire avec l'association avant d'accorder le montant demandé. Une rencontre a eu lieu avec le président de l'association du restaurant scolaire le 31 janvier : le prévisionnel autour de 18 500 repas est confirmé. Le bilan établi fin janvier montre même une légère baisse des repas par rapport à l'année précédente, notamment à la suite d'absences liées au COVID et à la fermeture de 2 classes pendant quelques jours, en lien avec la crise sanitaire alors que les charges salariales restent identiques.

Compte tenu de ces éléments expliquant le déficit financier de l'association, la commission Vie associative a exprimé un avis favorable pour accorder une subvention de 9 000€ [...]

Le Conseil Municipal, [...] 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] **DECIDE** d'accorder une subvention de 9000 € [...]

Mme le Maire indique que la DGS de la mission de remplacement du CDG l'a alertée sur le plafond autorisé de versement de subvention à une association, à savoir 23 000 € par an. Lorsque la subvention dépasse ce montant, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire.

Mme le Maire rapporte que la commune de L'Arbresle est aussi confrontée à l'augmentation des coûts et qu'il y est envisagé d'augmenter significativement les prix des repas demandés aux familles.

Nicole THIVARD rappelle le prix actuel à Savigny qui est de 4,30 €/repas (4,20€ l'an dernier). Elle ajoute qu'un travail de comparaison des coûts et subventions allouées sur les autres communes du territoire est en cours. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion.

#### **DELIBERATION 12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL**

Mme Le Maire expose que le Comité Social du Personnel a formulé une demande de subvention pour le financement de la sortie collective entre agents et élus. Mme Nicole THIVARD, adjointe à la vie Associative, présente les éléments du dossier établi par le comité social du personnel et indique que la commission Vie associative a donné un avis favorable à ce soutien et propose un ajustement du montant au nombre de participants, soit 1440 € [...]

#### **DELIBERATION 13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA REALISATION D'UN GIRATOIRE.**

Mme le Maire expose le projet d'aménagement d'un giratoire entre la D33E et la D159 et la voie communautaire (allée Grange Chapelle) nécessaire à la

sécurisation de ce carrefour. Elle informe de la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

**Considérant** la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

**Considérant** qu'il est proposé d'approuver le projet de travaux pour la réalisation d'un giratoire et de demander une subvention au titre des amendes de police, pour un montant de travaux estimé à 390 468 € HT ;

**Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE** le projet [...]

#### **DELIBERATION 14 : APPROBATION DU MONTANT PAR ELEVE A VERSER AUX ECOLES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES**

Madame le Maire rappelle les effectifs des écoles :

Ecole publique = Maternelle : 40 / Elémentaire : 88 / TOTAL : 128

Ecole privée (Savignois) = Maternelle : 28 / Elémentaire : 55 / TOTAL : 83

Soit un total Maternelle = 68 / total Elémentaire = 143 / TOTAL général = 211

Il est proposé de maintenir le tarif de 2021. Madame le Maire propose la participation par élève pour les fournitures [...]:

		par élève	coût global
<b>école publique</b>	maternelle	78,00	3 120,00
	primaire	94,00	8 272,00
	<b>sous-total</b>		<b>11 392,00</b>
<b>école privée</b>	maternelle	78,00	2 184,00
	primaire	94,00	5 170,00
	<b>sous-total</b>		<b>7 354,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>18 746,00</b>

**Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE [...] INDIQUE** que pour l'école privé Saint-Martin, la somme de 7 354.00 € sera versée à l'OGEC DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022,

Mme Isabelle KAPPER rapporte que les enseignants sont conscients d'être bien dotés et qu'ils remercient la municipalité.

#### **DELIBERATION 15 : CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE**

Madame le Maire explique à l'assemblée que conformément au permis d'aménager, la Société BJ2P prévoit de céder à la commune à l'euro symbolique la parcelle B 1508, d'une surface de 89 m<sup>2</sup> située le long du chemin de la Doyennerie. Il est proposé d'accepter cette cession et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acquisition de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE des [...] ACCEPTE** la cession [...] **ACCEPTE** la prise en charge par la commune des frais de notaire, inhérents à l'opération [...]

#### **DELIBERATION 16 : VENTE DES PARCELLES F287 ET F289**

Lors du conseil du 26 octobre 2021 par la délibération 2021-68, Madame le Maire indiquait au Conseil municipal que les parcelles cadastrées F287 et F289 étaient occupées sans droit ni titre par un exploitant agricole. Désireuse de régulariser la situation, la commune souhaitait mettre en vente ces parcelles issues de son domaine privé. L'opération prendrait la forme d'une vente de gré à gré avec mise en concurrence des offres reçues.

Une seule offre a été reçue, de la part de M.Frédéric GIRAUD pour la somme de 5 900 €.

Il est proposé au conseil d'accepter cette offre et d'autoriser Madame le Maire à engager les procédures et signer les actes afférents à la vente de ces parcelles.

**Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE des [...] APPROUVE** la vente [...] des parcelles [...] d'une superficie [...] de 4 541m<sup>2</sup> et 553m<sup>2</sup> [...]

#### **DELIBERATION 17 : CHANTIERS JEUNES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE MISE EN ŒUVRE ET MODALITES.**

Mme le Maire expose, que les chantiers jeunes sont portés par la CCPA et organisés par les communes. Ils ont été mis en place par une délibéra-

tion du conseil communautaire du 4 février 2021.

Ils sont portés par les structures jeunesse ou la mairie ce qui est le cas de notre commune. Ils se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires et pour une durée de 20h, ils s'adressent à un public entre 14 et 18/20 ans.

Ces chantiers ont un intérêt général : mise en peinture de locaux publics, petit entretien d'espaces verts, débarrasage, construction de petit mobilier....

Les jeunes perçoivent chacun une gratification, versée par la commune, de 100€/semaine de chantier (20h de travail par semaine). La CCPA verse sur demande, une subvention à la Maire, à l'issue du chantier.

Une convention est signée entre la mairie et les jeunes et entre la mairie et la CCPA (en annexe).

Pour l'année 2022, 3 chantiers sont envisagés pendant les vacances scolaires (un pendant les vacances de Pâques, un pendant l'été et l'autre à la Toussaint) en fonction du nombre de jeunes inscrits.

Afin de valoriser l'engagement de ces jeunes, Madame le Maire propose de leur remettre un bon cadeau d'une valeur de 50 €, en plus de la gratification de 100€/semaine.

Le nombre de jeunes concernés serait de 15 pour les trois chantiers ce qui représenterait une somme totale maximum de 750 €.

**Le Conseil Municipal, [...] 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] DECIDE** la mise en œuvre des chantiers jeunes dans les conditions précisées ci-dessus [...]

Mme Isabelle KAPPER indique que le premier chantier jeunes consistera, si le temps le permet, en la remise en état des grilles, la pose de pavé et quelques plantations Rue St André. Elle sollicite les élus pour accompagner les groupes de jeunes durant les chantiers.

#### **DELIBERATION 18 : SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE LOGEMENT**

Mme le Maire expose que dans le cadre du Plan de Relance, le gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD) afin de soutenir et de relancer la production de logements neufs.

Le gouvernement a souhaité faire évoluer en 2022 le dispositif d'aide vers un dispositif de contractualisation en lieu et place d'un principe de versement automatisé comme cela était le cas en 2021

Les territoires concernés sont les territoires tendus (Zones B1 et B2) dont la commune fait partie.

Une aide à la relance de la construction durable est accordée aux communes éligibles qui atteignent l'objectif de production globale défini dans le contrat. Le cas échéant, une aide de 1 500 € (ou 2 000 € dans le cadre d'une transformation de surfaces de bureau ou d'activités) est versée pour chaque logement concerné par un Permis de Construire d'au moins 2 logements (individuels groupé ou collectif) autorisé entre le 1er septembre 2021 et 31 août 2022 et présentant un coefficient de densité d'au moins 0.8 (surface de plancher logement divisée par surface du terrain)

Les engagements pris par la commune dans le cadre du contrat sont décrits dans le projet de contrat en annexe, et notamment relatifs :

A l'objectif de production de logements (article 2)

Aux modalités de remboursement en l'absence de mise en chantier des logements durant la durée de validité des autorisations d'urbanisme concernées (article 6)

A la publicité et communication (apposition de logos sur les panneaux de chantier) (article 7)

Il n'est pas prévu de pénalités en l'absence d'atteinte de l'objectif de production de logement fixé dans le contrat.

Des échanges avec les services de l'Etat sont en cours sur une évolution de l'objectif de production indiqué dans le projet de contrat qui correspond à l'application stricte des objectifs du PLH en cours d'approbation

Le contrat de relance du logement peut être signé entre l'Etat et la Communauté de Communes pour les communes volontaires si ces dernières donnent leur accord.

Il est demandé au conseil d'émettre un avis à l'inscription de la commune dans le dispositif, autorisant ainsi la CCPA à signer le contrat engageant la commune selon le projet de contrat en annexe et dans la limite de l'objectif global de production indiqué dans celui-ci.

**Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] EMET** un avis favorable [...]

#### **DELIBERATION 19 : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION 2022-2026 ASSOCIE AU PERIMETRE PENAP**

Mme le Maire expose que la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au

Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

En réponse au courriel du Département qui demande, conformément à l'article R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet d'un programme d'action (2022-2026) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, Madame le Maire invite le Conseil municipal à donner son accord sur le nouveau programme d'action 2022-2026, pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, annexé à la délibération.

[...]Le Conseil Municipal, dessus [...] : 19 suffrages [...] UNANIMITE [...] exprimés **DONNE** son accord [...]

Monsieur Luc FORNAS remarque que dans le cadre de la modification du PLU de Savigny, le Département a autorisé la création d'un STECAL en zone PENAP.

### INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la Préfecture, le Plan Communal de Sauvegarde sera complété d'une fiche sur les risques nucléaires. Celle-ci détaille la mise en œuvre de la distribution de comprimés d'iode en cas d'alerte nucléaire et précise que la prise des comprimés par la population se fait sur ordre donné par le Préfet.

#### M. Serge MALET pour les Commissions Bâtiments et voirie:

Les travaux de l'appartement au-dessus du Bar de la Tour seront terminés dans les prochains jours. Un jeune couple s'installera en mai.

Le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle du Petit Prince, en partenariat avec le SYDER, est abandonné à la suite du refus de l'Architecte des Bâtiments de France. La toiture sera refaite à l'identique en même temps que la reprise complète de l'isolation.

Mme le Maire indique qu'un courrier collectif signé par les maires de L'Arbresle, Sain Bel et Savigny et la CCPA a été adressé à la Préfecture, à la DRAC et aux ministères de la Transition écologique et de la Culture pour faire part des difficultés que rencontrent les communes avec les ABF pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

La campagne annuelle de curage des fossés réalisée par les employés municipaux se termine. L'application d'enrobé à froid et des Points à temps débute sur les voies communautaires (travaux CCPA) et sur les chemins communaux (par l'équipe technique communale).

Dix nouvelles cases et cavurnes ont été ajoutées au colombarium.

L'aménagement provisoire d'une écluse Route de Sain Bel ne donne pas satisfaction. Cet aménagement proposé par le Département sera revu.

#### M. Pierre HULIN pour la commission Environnement

La matinée nettoyage a connu une faible participation. La commission prépare la réunion participative publique du 23 avril pour l'aménagement du terrain en gore.

Dans le cadre des semaines de l'environnement coordonnées par la CCPA, Savigny prévoit une conférence sur la permaculture.

Les employés municipaux ont participé à une formation sur l'entretien des espaces verts et la protection de la biodiversité. La fréquence de tonte des espaces verts sera réduite pour préserver certaines plantes.

À la suite des propositions faites par les élus de Savigny, la piste cyclable Route du Bois du Maine et la liaison douce entre Savigny et Sain Bel ont été retenues dans le programme Mobilité de la CCPA.

#### Mme Nicole THIVARD pour la Commission Communication

Le Savigny info est en cours de finalisation. Sa distribution est prévue en mai.

Le groupe de travail « commerces » comprenant des habitants et des élus s'est réuni 2 fois. Un questionnaire est en construction : il sera diffusé avec le Savigny info et via internet.

#### Mme Evelyne DUTOUR pour la Commission Commerces de la CCPA

Elle informe le conseil municipal que 2 nouveaux commerces vont s'installer dans la zone des Martinets et que LIDL a, après un premier refus, obtenu l'accord de s'agrandir ; ce projet ayant reçu un avis globalement favorable des commerces locaux proches.

#### M. Vincent MARTY pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare

La canalisation d'eau Montée des Baraques sera changée en juin 2022.

#### Mme Bernadette COQUARD de la commission agriculture

Lors de l'assemblée générale de la CUMA, certains agriculteurs dont le président ont indiqué avoir été surpris lorsque des personnes étaient venues prendre des mesures à côté du bâtiment pour étudier la faisabilité de l'installation d'une antenne de communication. Ils regrettaient de ne pas en avoir été informés avant.

Mme le Maire répond qu'elle avait bien averti le président de la CUMA puisque le 26 novembre elle lui avait adressé un mail dont elle donne lecture au conseil municipal. Il est rappelé que ce terrain est communal et que les installations d'antennes sont déclarées d'utilité publique et que la commune ne peut donc pas s'y opposer.

#### Mme Isabelle KAPFER SERVE pour la Commission Service à la personne et services scolaires

La vogue aura lieu le week-end du 3 au 6 juin, avec Feu d'artifice.

La médiathèque organise un concours pour les 6-16 ans dont le thème est le recyclage : il s'agira de recréer des objets à partir des déchets des poubelles jaunes.

Le repas de printemps pour les plus de 70 ans est prévu le 17 juin.

La réflexion sur la mise en place d'un conseil municipal des enfants est en cours. Une présentation sera prochainement faite aux élus.

Mme KAPFER remercie les agents municipaux qui ont adapté leurs horaires et temps de travail en raison de l'absence de 4 de leurs collègues. Elle remercie également les élus et parents qui sont venus en renfort pour assurer les services périscolaires.

Elle met aussi en exergue l'investissement de Monique LAURENT et la remercie en cette période difficile d'absence de personnels administratifs avec la préparation du budget, les élections ....

### QUESTIONS DIVERSES

Mme Evelyne DUTOUR demande où en est le remplacement de Guylaine GUYOT. Mme le Maire répond que 4 agences d'intérim ont été contactées. Une première candidate a été reçue mais n'a pas la formation attendue.

M. Jean-Yves DUTOUR indique que l'Amicale des anciens pompiers souhaite mettre en valeur l'ancienne pompe au cuvier. Une rencontre sera organisée avec l'association du Patrimoine pour discuter de cette possibilité.

### CR succinct du conseil municipal du 17/05/22

**Présents :** LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; BONNET Colette ; COQUARD Marie-Bernadette ; DE CAMARET Floriane, CHABRANT Jean-Pierre ; DUTOUR Evelyne ; LAINE Daniel ; MARTY Vincent ; BUISSON Bruno ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc  
**Absents excusés :** HULIN Pierre a donné pouvoir à MARTINON Christian ; SEEMANN Isabelle a donné pouvoir à DUTOUR Evelyne  
**Absents :** DARGERÉ Alain  
**Secrétaire de séance :** MARTINON Christian

### [...] APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Mme Evelyne DUTOUR indique que le compte rendu ne reflète pas ses propos. Elle souhaite préciser qu'elle avait évoqué dans son compte rendu de la commission commerces de la CCPA, la demande d'agrandissement de la surface de vente pour la sté LIDL. A cette époque aucune décision n'avait été prise alors que le compte rendu mentionne qu'une décision favorable était prise.

Mme le maire prend en compte cette demande de modification.

Le compte rendu 12 avril 2022 est adopté par 17 voix POUR et une abstention (M Bruno BUISSON)

#### **DELIBERATION 1 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE**

Madame le Maire expose que la CLECT a procédé à l'évaluation de droit commun des charges transférées relatives à la compétence Mobilité. Elle indique que le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil communautaire du 16 mars 2022. Elle précise que les communes membres doivent de se prononcer sur le rapport de la CLECT

**Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE [...]**

#### **DELIBERATION 2 - ADHESION DE LA COR AU SIERT POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TARARE.**

Mme le Maire explique que la commune est membre du syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT) compétent en adduction et distribution d'eau potable ;

Suite à la prise de « compétence eau potable » par la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR), cette dernière s'est substituée à ses communes membres pour les représenter au syndicat, à l'exception de la commune de Tarare.

Suite à la demande de la COR d'adhérer au syndicat pour le territoire de la commune de Tarare, le comité syndical du 20 avril 2022 a adopté la modification de ses statuts pour y répondre avec une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

**Le Conseil Municipal, [...] 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE [...]**

#### **DELIBERATION 3 : APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UN POLE SANTE**

Mme le Maire rappelle que la commune a pris attache d'une part avec le cabinet ACS pour l'étude de faisabilité d'un pôle santé dans l'ancienne mairie et d'autre part avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais pour préciser les besoins en locaux et aussi les surfaces et équipements nécessaires à la création de cet espace mutualisé. Pour cela, l'ancienne mairie sera réaménagée pour accueillir en ce pôle 7 professionnels de santé.

L'étude de faisabilité est terminée, la collectivité s'appuiera sur l'expertise d'un programmeur architecte afin d'engager la phase de consultation des entreprises.

La partie non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune. Selon le montant restant à sa charge, la collectivité pourra faire appel à l'emprunt pour compléter les fonds propres et les subventions reçues pour cette opération. Le coût estimé de l'opération est de 1 031 500 € HT soit 1 237 800 € TTC.

**Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE [...]**

Luc FORNAS regrette que la commission n'a pas été associée aux discussions avec les professionnels de santé. Il précise que la commune a fait le choix politique de ne pas transférer la mairie dans ce bâtiment. Avant de valider ce choix de pôle médical, il aurait préféré valider en commission le programme, à savoir fallait-il aller aussi loin dans la création d'espaces réservés aux professions médicales ou bien rester sur l'accueil de deux docteurs généralistes.

Mme le Maire répond que ce pôle santé avec plusieurs professions médicales est bien un choix politique et que la population est en attente de ces nouveaux services.

Serge MALET complète en précisant que le transfert de la mairie dans ce bâtiment n'était pas possible puisque l'étude a démontré que nous ne pouvions pas récupérer à minima les surfaces actuelles, notamment une salle de conseil municipal de 80 m².

#### **DELIBERATION 4 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 POUR LA CREATION DU POLE SANTE.**

Mme le Maire rappelle que la commune a pris attache d'une part avec le cabinet ACS pour l'étude de faisabilité d'un pôle santé dans l'ancienne mairie et d'autre part avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais pour préciser les besoins en locaux et aussi les surfaces et équipements nécessaires à la création de cet espace mutualisé. Pour cela, l'ancienne mairie sera réaménagée pour accueillir en ce pôle 7 professionnels de santé.

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées au titre de la DETR / DSIL ou tout autre organisme pour la réalisation de cette construction et à signer les actes afférents à cette demande. Le coût estimé de l'opération est de 1 031 500 € HT. La subvention sollicitée dans le cadre de la catégorie « mutualisation des services et des moyens » de la DETR s'élève à 35% du projet soit un montant d'aide demandé de 361 025 €.

**Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE la demande de subvention [...]**

#### **DELIBERATION 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LA CREATION DU POLE SANTE.**

Mme le Maire rappelle que la commune a pris attache d'une part avec le cabinet ACS pour l'étude de faisabilité d'un pôle santé dans l'ancienne mairie et d'autre part avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais pour préciser les besoins en locaux et aussi les surfaces et équipements nécessaires à la création de cet espace mutualisé. Pour cela, l'ancienne mairie sera réaménagée pour accueillir en ce pôle 7 professionnels de santé.

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées par le Département du Rhône ou tout autre organisme pour la réalisation de cette construction et à signer les actes afférents à cette demande. Le coût estimé de l'opération est de 1 031 500 € HT. La subvention sollicitée s'élève à 32.50% du projet soit un montant d'aide demandé de 335 237 €.

**Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] APPROUVE la demande de subvention [...]**

#### **DELIBERATION 6 - DEPOT DES ARCHIVES ANCIENNES DE LA COMMUNE AUX ARCHIVES DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**

Mme le Maire expose que les communes de moins de 2 000 habitants ont l'obligation de transférer leur archives de plus de 50 ans au département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Elle précise que les documents pris en charge par les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises, Elle indique aussi que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc).

Jean Yves DUTOUR demande si ce transfert occasionne des charges financières pour la commune.

Mme le Maire lui répond que non, c'est sans charge.

Luc FORNAS souhaite préciser qu'il est réticent à ce transfert et que la consultation des documents après transfert, sera beaucoup moins aisée.

Mme le Maire précise qu'il n'est pas prévu de transférer toutes les archives, la convention prévoit seulement le transfert des registres d'Etat Civil de plus de 120 ans et des registres ou actes administratifs de plus de 50 ans. Elle indique qu'en déposant les documents communaux aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, ceux-ci seront plus largement accessibles sur le site internet des Archives et à toute personne qui en fera la demande.

**Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages [...] UNANIMITE [...] ACCEPTE le dépôt [...] (état civil de plus de 120 ans et tous documents de plus de 50 ans dont les registres de délibérations du conseil municipal et du bureau de bienfaisance/CCAS, d'arrêtés du maire) ; [...]**

#### **DELIBERATION 7 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

Madame le Maire indique que pour la salle C. GOUTTENOIRE le tarif « Conseil d'administration ou réunion société extérieure sans repas 1/2 journée (64 euros) » voté en 2021 n'a pas été mis à jour lors du vote de février 2022. Il convient de le préciser et le mettre à jour. Il est proposé les intitulés et prix suivants :

-Repas d'association de la commune, sans entrée payante : 66 euros  
-Conseil d'administration ou réunion de société extérieure sans repas 1/2 journée : 66 euros

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Les autres tarifs votés le 15 février 2022 sont inchangés. [...]

**Le Conseil Municipal**, [...]: 18 suffrages [...]**UNANIMITE** [...]

**DELIBERATION 8 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « SAVIGNY PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN » POUR LA VISITE DU MUSEE LAPIDAIRE, DU CUVIER ET LA TOUR DE L'HORLOGE**

Mme le Maire expose que la commune de Savigny a un patrimoine important avec les vestiges archéologiques de l'abbaye. Elle indique que pour faire découvrir ce patrimoine, l'association « Savigny Patrimoine d'hier et de demain » organise des visites et souhaite avoir accès à des bâtiments communaux ;

Il convient ainsi d'établir une convention avec l'association pour la mise à disposition du musée lapidaire, du cuvier et de la Tour de l'Horloge.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme Le Maire à signer ladite convention au profit de l'association « Savigny Patrimoine d'hier et de demain » pour l'organisation de visites.

**Le Conseil Municipal**, [...]: 18 suffrages [...]**UNANIMITE**[...] **AUTORISE** [...]

**DELIBERATION 9 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UN ORGUE A SAVIGNY » POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR L'ORGUE**

Mme le Maire explique que l'association « un Orgue à Savigny » créée en 1996 a construit et financé un orgue mécanique dans la tribune de l'église de Savigny, inauguré en décembre 2004. Cet orgue étant, par définition, un bien immobilier, appartient désormais à la commune. Une « convention pour mise à disposition » a été signée en 2005 entre la municipalité, la paroisse et l'association « un Orgue à Savigny », qui prévoit les obligations et responsabilités de chacune des parties quant à l'utilisation, à l'entretien, à l'amélioration de l'instrument et que selon son article 4-5 « toute opération d'investissement sur l'orgue devra faire l'objet d'un accord de la commune qui en assumera la charge ».

Après dix-huit ans de fonctionnement, l'association « Un Orgue à Savigny » souhaite enrichir la composition de l'orgue en rajoutant deux jeux d'anche supplémentaires à la pédale, qui avaient été prévus lors de la construction de l'instrument (les trasses de jeux avaient été positionnées sur la console) mais qui n'avaient pas pu être réalisés. Un devis a été demandé qui estime le montant des travaux à 23 346 €. L'association « Un Orgue à Savigny » a pris conseil auprès des experts régionaux et considère que ces travaux apporteraient une amélioration importante à la qualité de l'instrument et sollicite la commune de Savigny pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de cette opération. L'association propose de s'engager à rembourser à la commune l'intégralité des dépenses, déduction faite des éventuelles subventions que la commune pourrait percevoir.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cet engagement, et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil Municipal**, [...]: 18 suffrages [...]**UNANIMITE**[...] **AUTORISE** [...]

**DELIBERATION 10 - EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Pour les besoins de la Collectivité, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 13h30 hebdomadaires et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 14h46 hebdomadaires, selon les modalités suivantes :

- Réaffectation de 4h29 hebdomadaires de ménage précédemment comptées sur le poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et augmentation de 0h13 hebdomadaires du temps de travail liés à de nouvelles tâches attribuées. Soit au total augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe, de 14h46 à 19h28 hebdomadaires ;

- Diminution du temps de travail du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe de 4h29 hebdomadaires. Soit au total modification du temps de travail de 13h30 hebdomadaires à 9h01 hebdomadaires.

**Le Conseil Municipal**, [...]: 18 suffrages [...]**UNANIMITE** [...] **DECIDE**, à compter du 1er avril 2022 [...]

**Informations diverses de Mme le Maire**

Le SYDER a déposé pour le compte de la commune une demande de subven-

tion dans le cadre du passage en LED de l'éclairage public

La commune a lancé le marché Assistance Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation du giratoire de Grange Chapelle

Le Savigny Football Club fêtera son 60<sup>e</sup> anniversaire le 10 septembre prochain.

**Serge MALET pour les commissions bâtiment et voirie**

La commission travaille sur les projets inscrits au budget.

Les travaux de réfection des vitraux de l'église se terminent. Ils seront repoussés début juin. Pour ces travaux d'un montant de 9622 € la commune a obtenu une subvention de 1950 € de la CCPA et 1400 € de la Fondation Saint Irénée.

Les travaux d'agrandissement de la tribune de l'orgue seront réalisés en septembre.

Le dispositif « écluse » route de Sain Bel a été testé. La deuxième disposition donne satisfaction. Toutefois ce dispositif ne permet pas le passage des vélos en continuité du traçage réalisés en amont. Un dispositif de plateau ralentisseur va être également étudié.

Achat d'une balayeuse : avant de retenir un modèle, la commission va rencontrer des communes équipées de ce matériel.

**Christian MARTINON pour la commission urbanisme**

La commission urbanisme s'est réunie le 2 mai en présence de la société Bouygues qui a présenté un projet d'implantation d'une antenne téléphone afin de répondre au besoin de maintien de la qualité du réseau pour les opérateurs SFR et Bouygues Télécom. Elle vise une implantation sur une parcelle communale en bordure de la zone industrielle de la Ponchonnière. Le compte-rendu de cette réunion a été diffusé aux élus. A noter que la commune a reçu également une deuxième demande d'implantation sur le même périmètre par la société ATC.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce projet dès lors que la commune aura réuni toutes les informations utiles.

**Nicole THIVARD pour les commissions informations et environnement**

L'école de musique « Mélodie des Sources » interviendra au marché de Savigny le 17 juin puis se produira en concert à l'église.

La commission réunira les associations le 23 juin pour établir le planning des activités.

Les dossiers de demandes de subventions 2022 ont été adressés aux associations.

Le questionnaire « un commerce à Savigny » inséré dans le Savigny Infosuscite de l'intérêt de la part des Savignois : à ce jour, 80 réponses ont été reçues via Internet et 36 par courrier.

La commission environnement consultera le CAUE pour élaborer le projet d'aménagement du terrain en gore.

**Evelyne DUTOUR pour la commission Commerce à la CCPA**

La commission commerce de la CCPA a réuni les commerçants le 16 mai. Malheureusement très peu de participants se sont déplacés, une nouvelle réunion va être proposée.

La commission observe que la baisse de fréquentation des marchés dans les communes est générale.

**Isabelle KAPPER pour la commission services à la personne**

La commission est satisfaite des travaux réalisés rue Saint André par les participants du Chantier Jeunes.

La commission avance sur le projet de création du conseil municipal des jeunes.

Le repas des anciens aura lieu le 18 juin, les élus sont invités.

**Droit d'expression**

**Liste « Ensemble pour Savigny »**

Voici l'été, moments privilégiés pour tous. Chacun va pouvoir se ressourcer pour aborder la rentrée dans les meilleures dispositions. Pour nous, la rentrée sera l'occasion d'étudier avec vigilance tous les projets en cours. Comme l'implantation d'une antenne de téléphonie (32m de haut) sur le terrain occupé par la Cuma. Cette étude a été faite sans aucune concertation des locataires des lieux. Nous suivrons cette opération minutieusement pour veiller à la tranquillité des riverains. La création du pôle médical est également un sujet sensible qui pour le moment ne nous semble pas répondre aux besoins des Savignois. Comme depuis plus de deux ans nous nous efforçons d'amender tous ces dossiers pour qu'ils contribuent à l'amélioration du bien vivre à Savigny. Nous vous souhaitons un très bel été.

Marie Claude, Jean Yves, Bruno

# MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Les mesures sanitaires pourraient conduire à des annulations ou des aménagements. Nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et la page Facebook.

## Août

**Jeu**di 4 : Journée récréative Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

**Mer**credi 24 au **dim**anche 28 : Accueil des jeunes et des adultes de Berching

**S**amedi 27 : 50ème anniversaire du jumelage avec Berching - Salle du Trésoncle

## Septembre

FORUM des ASSOCIATIONS  
Samedi 3 septembre  
9h-12h



**S**amedi 3 : 9h à 12h Forum des associations - Salle du Trésoncle

**S**amedi 17 : Concours Pétanque Classes en 7 - Terrain en gore

**Mer**credi 21 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

**Dim**anche 25 : Vide Grenier de l'APE - Salle du Trésoncle

## Octobre

**J**eudi 13 : Anniversaires des classes en 2 - Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

**S**amedi 15 : Demi-décade des Classes en 6 - Salle du Trésoncle

**Mer**credi 19 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

## Novembre

**V**endredi 11 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - 10h45 devant la mairie ou 11h Monument aux morts

**Mer**credi 16 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

**V**endredi 18 - **S**amedi 19 - **Dim**anche 20 : Théâtre - Les Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

**V**endredi 25 - **S**amedi 26 - **Dim**anche 27 : Théâtre - Les Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

**Marché de Noël** : Vendredi 25 Novembre ou 2 Décembre

## Décembre

**V**endredi 2 : Concours de belote du Téléthon Trait d'Union de l'Amitié - Salle Christian Gouttenoire

**V**endredi 2 - **S**amedi 3 - **Dim**anche 4 : Théâtre - Les Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

**L**undi 5 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - Monument aux morts

**Dim**anche 11 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié Salle du Trésoncle

**S**amedi 17 : Jam Session SavuniLesArts - Petit Théâtre

**Mer**credi 21 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

## Collecte d'amiante

Une collecte d'amiante aura lieu  
le **mardi 11 octobre 2022**

La CCPA mettra prochainement en ligne les détails et les formulaires d'inscription.



## Permanences Conseiller Numérique à Savigny

Le **mardi 09 août de 13h30 à 16h30**  
Pour prendre RDV : 04 74 01 68 90

Retrouvez votre Savigny Info  
tout en couleur et les anciens numéros  
sur le site de la mairie  
[www.mairie-savigny69.fr](http://www.mairie-savigny69.fr)  
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS

Application **ILLIWAP**  
Pour les Savignois  
et Savignaises



Téléchargez dès à présent l'application  
**ILLIWAP**

pour recevoir toutes les  
infos savignaises en direct  
et consulter l'agenda des manifestations !  
(Station « Mairie de Savigny »)

**Illiwap est gratuit, sans publicité,  
sans inscription,  
et sans collecte de vos  
données personnelles**

Vous êtes déjà 339 à vous être abonnés !

(la mairie souscrit un abonnement à cette  
application pour en faire profiter la population)



## Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h  
Place du 8 Mai 1945

### Toutes les semaines :

**Charcuterie, boucherie, traiteur**, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

**Fruits et légumes**, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

**Fromages brebis/chèvre/vache et yaourts**, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

**Pizzas**, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

D'avril à septembre : **Plants de légumes bio + Les Fruits à co'que**, noix, noisettes, amandes... et produits transformés artisanalement (06.31.27.39.05)

### Tous les 15 jours :

**Bijoux**, les Fabuleuses Créations, Julie Masia, Savigny (06.31.35.88.00)

**Savons artisanaux**, Les bulles de Nan's, St Pierre la Palud

### Une fois par mois (sauf exception) :

**Confitures et terrines**, Bonne Heure des Papilles, Sourcieux les Mines (06.19.23.51.75) (1er vendredi du mois)

**Huiles de Crête**, Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

### D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

**Bières locales**, Brasserie Prisca, L'Arbresle

**Plantes médicinales, thés, épices, huiles essentielles**  
Ô Trésor des plantes, Alain Claveron (06.65.04.04.84)

### Et parfois, quelques animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

**Fréquentez le marché régulièrement  
pour les découvrir !**